

Séance du 15 février 2017

Date de convocation : 10/02/2017

L'an deux mil dix-sept, et le quinze du mois de février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Frédéric CHAPUIS, Maire.

Date d'affichage : 17/02/2017

Présents : Frédéric CHAPUIS, Christophe GUICHARD, Ludovic BRENOT, Éric FAUCHON, Alexandre ORMAUX, Marie PASCAL, François MAILLOT, Armand FALVO.

Absentes excusées : Stéphanie JUPILLE ayant donné pouvoir à Frédéric CHAPUIS.

M Alexandre ORMAUX a été élu secrétaire.

2017-04

Objet de la délibération : **Choix de l'entreprise pour les travaux de renforcement du réseau d'eau rue des Pelouses et Rue du Milieu**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré à Ingénierie 70.

Monsieur le Maire rappelle également que dans le cadre de la réalisation des travaux de renouvellement du réseau AEP rue des Pelouses et rue du Milieu, la commune a confié une mission de maîtrise d'œuvre à l'Agence départementale INGENIERIE 70 afin d'accompagner la commune durant le déroulement du projet (études/consultations/travaux).

Suite à la consultation des entreprises, Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres réalisé par INGENIERIE 70 pour le compte de la commune, il en ressort que l'offre de l'entreprise ROULANS TP située à 25640 ROULANS est l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères du règlement de consultation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le choix de l'entreprise ROULANS TP comme attributaire du marché pour un montant de 93 301.80 € HT soit 106 316.80 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire, à signer le marché relatif aux travaux de renouvellement du réseau AEP rue des Pelouses et rue du Milieu, conclu avec l'entreprise ROULANS TP ainsi que tous les documents s'y rapportant.

2017-05

Objet de la délibération : **Admission en non-valeur de créance**

Vu la demande d'irrecouvrabilité, en date du 26/01/2017, délivré par le Trésor Public, pour un montant total de 7.50 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur cette créance.

2017-06

Objet de la délibération : **Ouverture de crédits en section d'investissement du budget
Eau et assainissement 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, pour permettre le règlement de la facture suivante, l'ouverture de crédits en section d'investissement du budget eau et assainissement 2017 :

- Article 2158 (autres) pour la somme de 102.00€ facture DEMATIS
- Article 2158 (autres) pour la somme de 470.88 € facture L'EST REPUBLICAIN

2017-07

Objet de la délibération : **Autorisation de libre disposition de la piscine à CHAUX-LA-LOTIERE au profit de la Communauté de Communes du Pays Riolais (CCPR) :**

Monsieur le Maire rappelle que la CCPR est gestionnaire depuis 2006 des piscines situées à CHAUX-LA-LOTIERE et RIOZ et qu'elle assure, depuis cette date, l'intégralité des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à ces équipements.

Monsieur le Maire rappelle également que la CCPR a pour projet la réhabilitation de la piscine située à CHAUX-LA-LOTIERE suite à des problèmes récurrents de fuite sur le réseau d'alimentation en eau du bassin principal.

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'autoriser la CCPR à disposer librement de cet équipement en vue de la réalisation des travaux de réhabilitation nécessaires au bon fonctionnement du site.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise :

- La CCPR à disposer librement du site de la piscine à CHAUX-LA-LOTIERE en vue de la réalisation des travaux de réhabilitation de cet équipement.
- Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne concrétisation de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.